« Dans ma culture on ne m’a pas appris certaines choses » : un migrant venu étudier à Reims oppresse des étudiantes et agresse sexuellement une mineure immobilisée à l’hôpital ; la justice le relaxe… il récidive

28/06/2023 à 14h02



(…) *Son rapport aux femmes interroge, tout comme sa compréhension de l’interdit.* »

Le 13 juin dans la soirée, une étudiante de la fac de science est en train de se préparer à manger dans la cuisine (…) quand le jeune homme entre, s’installe à une table et se met à la regarder avec insistance. La scène dure une vingtaine de minutes. L’étudiante est à ce point mal à l’aise qu’elle téléphone à sa mère, comme pour se rassurer. À peine a-t-elle raccroché qu’Eustace Muriuki s’approche d’elle et lui touche les fesses. Elle hurle et alerte le veilleur de nuit qui mettra le malotru dehors. (…) il la suivait depuis quelques jours et s’était déjà introduit une fois dans sa chambre pour

commettre le même type de faits, sans qu'elle les dénonce.

« *Je ne peux pas expliquer pourquoi j'ai fait ça,* se défend le mis en cause. *J'ai dépassé les limites, je me suis excusé. C'est comme une habitude, quand je danse collé serré, ma main glisse.* » Sauf qu'en l'occurrence, il n'était pas en train de danser. (…) « *Dans ma culture – le jeune homme est arrivé du Kenya il y a trois ans pour étudier à Reims – on ne m'a pas appris certaines choses* (…) »

Il avait été remis en liberté deux semaines avant les faits

Inconnu de la justice depuis son arrivée en France en 2019, Eustace Muriuki avait fait parler de lui pour la première fois le 20 avril dernier. Ce jours-là, il est interpellé près de la résidence Gerard-Philippe (…) « *il s'y promenait sans but* », si ce n'est suivre les étudiantes et les dévisager avec insistance. Une nuit, il avait même fait le siège de la chambre de l'une d'elles, toquant plusieurs minutes à sa porte qu'elle ouvre. (…) expulsé de la résidence, huit étudiantes ayant envoyé un courrier en ce sens à la direction.

(…) Eustace Muriuki était resté silencieux à l'arrivée de la police, avant de s'échapper et se débattre à coups de pied et coups de poing au moment d'être rattrapé (…) cette rébellion avait été sanctionné par trois mois de prison avec sursis. Après l'avoir maitrisé, les agents constataient qu'il avait un bras cassé une fracture de l'humérus pas forcément liée d'ailleurs à l'interpellation. (…) conduit à l'hôpital où une autre patiente, une adolescente de 17 ans immobilisée en raison d'une fracture bassin, l'avait accuse de s'être introduit dans sa chambre puis décrivait de attouchements. (…) Une peine d'an an de prison ferme avait été réclamée (…) son avocate une relaxe qu'elle a obtenue, « *on mélange cette affaire avec l'histoire du Crous pour en faire un contexte et dire de lui qu'il est dangereux et qu'ils faut le mettre en prison* », avait-elle alors argumentée. Son client état ressorti libre du palais de justice et avait commis une

agression sexuelle deux semaines plus tard.

(…) le tribunal qui a condamné Eustace Muriuki à six mois d'emprisonnement dont trois mois ferme qu'il a commencé à exécuter le jour même, peine assortie d'un sursis probatoire pendant deux ans. Il a l'obligation de se soigner, de travailler ou de suivre une formation, et l'interdiction de contacter la victime et de paraître aux abords des résidences du Crous de Reims. Enfin, son nom sera inscrit au fichier national des auteurs d'infractions sexuelles. Au chapitre administratif, le préfet de la Marne a pris à son encontre une obligation de quitter le territoire français.

L'Union